



Formulaire de déclaration TAXE DE SEJOUR

Année : 20.... Période : _____

A adresser à Communauté de Communes HAUT VAL DE SEVRE, 7 Bd de la Trouillette, 79400 Saint Maixent L'Ecole

Hébergeur

Nom du propriétaire :	
Tél. fixe :	Tél. mobile :
Adresse : n° et nom de rue :	
complément : (lieu-dit, etc...)	
Code postal :	Commune :
Adresse mail :	

Hébergement

NOM DE L'HEBERGEMENT :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
SITE INTERNET :	

Type d'hébergement (cochez) :

<input type="checkbox"/> Hôtellerie de plein air	<input type="checkbox"/> Hôtel	<input type="checkbox"/> Résidence de tourisme	<input type="checkbox"/> Maison familiale et rurale	<input type="checkbox"/> Chambre d'hôte (fournitures de services compris : petit déj, draps)
<input type="checkbox"/> Meublé (Yourte, hébergement insolite)		<input type="checkbox"/> Autre hébergement de groupe		

Classement * (Hors label, Chambre d'hôte)

Non classé	1 Etoile	2 Etoiles	3 Etoiles	4 Etoiles	5 Etoiles
<input type="checkbox"/>					

* Le calcul de la taxe de séjour s'appuie sur le classement en étoile et en aucun cas sur un label (épis, clés etc..).

⚠ Depuis le 1er janvier 2019, il n'y a plus d'équivalence entre label (Gîtes de France, Clé Vacances,...) et étoile (classement officiel des hébergements touristiques d'Atout France). Si vous ne bénéficiez d'aucune étoile, mais que votre hébergement est labellisé, votre établissement est considéré non classé. Les hébergements non classés devront appliquer une taxe au pourcentage (cf. grille des tarifs). La même règle s'applique aux hébergements en cours de classement, à l'exception des terrains de camping.

Tarifs de la taxe de séjour hébergements classés (délibération du 23/06/2021) Par personne et par nuit

Catégories d'hébergement	Tarifs
Palaces	4,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,40 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,20 €

Tarifs de la taxe de séjour hébergements non classés (délibération du 23/06/2021)

Catégories d'hébergements	Taux
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Le taux adopté est applicable par personne et par nuit.	4%

Merci de compléter le tableau (Page 2 & 3) vous concernant :

1. Tableau pour les hébergements classés
2. Tableau pour les hébergements non classés ou en attente de classement

1. Tableau pour les **HEBERGEMENTS CLASSES** (y compris chambre d'hôtes)

Période de perception	Nombre total de personnes hébergées, mineurs y compris	Assujettis	Exonérées*	Durée du séjour (nombre de nuits)	Nombre de nuitées	Tarif de la taxe pour l'hébergement en €	Montant total de la taxe (centimes inclus)
Formule de calcul :		<i>a</i>		<i>b</i>	<i>a x b = c</i>	<i>d</i>	<i>c x d =</i>
Exemple : 02.07.18 - 07.07.18	5	2	3	4	8	0,70	5,60
TOTAUX						TOTAUX	

*Les -18 ans, les bénéficiaires d'un logement d'urgence, les propriétaires de résidences secondaires pour lesquelles ils payent une taxe locale sur la même commune.

Date :

Nom et signature (obligatoire) :

